



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 30 juin 2022

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 40

Présents : 38

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 23 mai 2022
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis Municipal 09/2022 concernant le remplacement de deux tronçons de conduites d'eau potable PVC à Sugnens (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission infrastructure Monsieur Patrick Gérard)
7. Préavis municipal 10/2022 relatif à une demande de crédit pour le changement du système de chauffage au bâtiment communal ch. de la Lignée 1 à Sugnens (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission ad'hoc Monsieur Sébastien Hirschi)
8. Préavis municipal 11/2022 relatif à une demande de crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Eric Gysin)
9. Préavis municipal 12/2022 relatif à une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal à Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Luc Bovard)
10. Préavis municipal 13/2022 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2021 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)
11. Rapport de gestion 2021
12. Postulat cavaliers
13. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

38 membres répondent présents à l'appel. Madame Claudia Martin et Monsieur Dominique Sberna sont excusés.

2. Approbation du PV du 23 mai 2022

Monsieur Cédric Barde note qu'au point 3, il manque le nom de famille de Monsieur Nicolas Menétrey.

Monsieur Cédric Longchamp fait remarquer qu'au point 2 de l'ordre du jour, il s'agit de l'année 2021 et non 202.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey met le PV en votation pour son acceptation. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Monsieur Nicolas Menétrey remercie Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux commissions de transmettre leurs heures de fonctionnement pour ce premier semestre.

Il annonce également que le greffe municipal a reçu les ouvrages « 10 actions pour préserver l'eau » de l'association Croc Licot. Les personnes intéressées peuvent venir récupérer leur exemplaire en fin de séance.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba donne des nouvelles concernant la suite de la motion pour la déclaration d'urgence climatique, adoptée au conseil communal du 24 juin 2019. En raison de la crise du COVID, la Municipalité avait dû suspendre ses plans d'élaboration prévus par sa roadmap. Durant ce laps de temps, le canton a mis en place le programme de soutien du PECC (Plan énergie et climat communal), que la Municipalité a décidé d'intégrer. À travers ce programme, le canton propose aux communes « un soutien technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat communaux » (<https://www.vd.ch>). Plusieurs entreprises de conseil ont été contactées et c'est Strategos SA qui a été retenue pour ce mandat. Madame Nathalie Rizzotti, agréée par le canton, sera chargée de conseiller la Municipalité dans ses stratégies. Le programme d'accompagnement est prévu sur 4 ans. Un état des lieux ainsi que la définition d'objectifs et d'un plan de mesures se dessineront durant la 1^{ère} année. Durant les 3 années suivantes, il s'agira de suivre, évaluer et réajuster la manière dont ces stratégies prennent forme. La Municipalité prévoit, pour le conseil du mois d'octobre, de demander de modifier le budget 2022 avec un ajout de CHF 15'000.- pour débiter les actions rapidement, tout en sachant qu'une demande de subvention a été faite au canton et que celle-ci devrait couvrir environ 50% de cette somme.

Dans le but de mieux comprendre le mécanisme mis en œuvre à travers le PECC, Monsieur Cédric Barde demande des précisions concernant la vision d'ensemble du canton sur les communes allant en ce sens.

Monsieur Daniel Leuba explique que si chaque commune déclarait l'urgence climatique et travaillait de manière autonome, il n'y aurait que peu de possibilité de garantir une certaine cohésion dans les mesures mises en place. Le PECC permet de travailler avec des méthodologies communes, amenant une vue d'ensemble, dans une démarche participative.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande à quels types d'actions concrètes cela aboutira.

Monsieur Daniel Leuba donne des exemples d'actions visées, telles que le développement de la biodiversité ou la sauvegarde des ruisseaux, tout en précisant que cela dépend des possibilités de chaque commune. Le principe de démarche participative amène à ce que chaque commune pose ses lignes directrices et ses objectifs. La Municipalité garde donc l'idée d'échanger avec les habitants des 4 villages dans le but de travailler sur les objectifs futurs.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud a participé à une séance durant laquelle un crédit pour l'étude de la future STEP à Echallens a été accepté.

AlEHJ : Monsieur Raphaël Mivelaz annonce que les comptes ont été validés et la présidence renouvelée lors de la dernière séance.

AIAE : Monsieur Patrick Jatton rapporte que les comptes ont été acceptés lors de la dernière séance.

6. Préavis municipal 09/2022 concernant le remplacement de deux tronçons de conduites d'eau potable PVC à Sugnens (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission infrastructure Monsieur Patrick Gérard)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis. Les tuyaux qui couvrent les deux tronçons concernés sont en PVC. Ils ne répondent plus aux normes de qualité d'eau. Deux demandes d'offres ont été adressées. Le bureau Mosini & Caviezel SA a été retenu pour effectuer ce remplacement. Monsieur François Guizzetti lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. La commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Patrick Gérard, rapporteur de la commission infrastructure, lit le rapport. Celui-ci préconise également au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Monsieur Raphaël Mivelaz demande des précisions sur le type de conduites qui seront posées : celles-ci seront réalisées en PE 0 160/130.8 mm PN 16.

Concernant le rapport de la commission gestion et finances, Monsieur Eric Gysin relève qu'il est mentionné que « le devis estimatif (avant rentrées soumissions) a été calculé sur la base des normes SIA ». Messieurs François Guizzetti et Raphaël Mivelaz précisent que la SIA (société suisse des

ingénieurs et architectes) définit les normes et que celles-ci permettent d'établir une estimation sur les prix déterminés pour les CFC (code des frais de construction) correspondants aux travaux à exécuter.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis municipal 10/2022 relatif à une demande de crédit pour le changement du système de chauffage au bâtiment communal ch. de la Lignée 1 à Sugnens (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission ad'hoc Monsieur Sébastien Hirschi)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis. Il donne des explications sur le plan de fonctionnement du système de PAC eau/eau. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur, lit le rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Sébastien Hirschi, rapporteur de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport. La commission recommande également au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz questionne au sujet du changement de velux qui vient ajouter des coûts d'environ CHF 80'000.- CHF. Il demande si cela reste du mandat gré à gré. Messieurs Eric Gysin et Lionel Panchaud expliquent que ce sont deux lots gérés par deux organismes différents (le système de chauffage par le bureau d'ingénieurs PICT et le velux par la commune) et que cela respecte les conditions d'un mandat gré à gré.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz interroge également sur les risques possibles d'atteindre la nappe phréatique avec le système de pompe à chaleur. Monsieur Lionel Panchaud explique qu'à priori, dans ce secteur précis, il y a peu de chance d'atteindre la nappe phréatique. Il rappelle qu'un forage géothermique demande d'être mis à l'enquête et de passer par la CAMAC (centrale des autorisations en matière de construction) et la DGE (direction générale de l'environnement).

Monsieur Eric Gysin demande si la pompe à chaleur prévue aura l'option de « free cooling ». Monsieur Lionel Panchaud répond que cette option a été discutée mais n'a pas été retenue en raison de la gestion des passages et des locataires qui en aurait résulté.

Madame Pierrette Meige demande si le changement de chauffage impactera le loyer des locataires actuels, en rappelant que ceux-ci bénéficient de loyers subventionnés. Monsieur Lionel Panchaud réplique que ce n'est pas possible car les loyers subventionnés sont gérés par le canton.

Monsieur Nicolas Mermoud questionne au sujet du prix de l'électricité qui sera revendue aux locataires. Monsieur Lionel Panchaud répond que ce sujet n'a pas encore été réfléchi, mais que dans tous les cas, il n'est pas possible de vendre l'électricité plus chère que ce qu'elle est achetée à la Romande Energie.

En l'absence d'autre question, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion et passe à la votation du préavis. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal 11/2022 relatif à une demande de crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale de Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Eric Gysin)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis. Il explique que le bâtiment est classé en note 2 au recensement architectural. Les travaux prévus sont un rafraîchissement de l'extérieur, sans modification des ouvertures, et un réaménagement de l'intérieur. Ils auraient lieu en 2024. Le préavis propose un appel d'offre fonctionnel. Monsieur Lionel Panchaud lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur, lit le rapport de la commission gestion et finances. La commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Eric Gysin, rapporteur de la commission urbanisme, donne lecture du rapport. La commission relève le bienfondé de la prévision d'une transformation et rénovation du bâtiment, mais s'oppose aux démarches prévues. Dans un premier temps, elle ne soutient pas l'attribution de mandat en gré-à-gré. Elle met en avant l'intérêt d'un concours de projet sélectif, permettant entre autre d'amener une potentielle diminution des coûts. La commission relève aussi l'intérêt d'intégrer une personne des monuments et sites dans le jury décisionnel. Enfin, la commission met en évidence des erreurs de transcription dans le 4^{ème} paragraphe du préavis. En conséquent, elle recommande au conseil de refuser le préavis, de demander à la Municipalité de mettre en place une mise en concurrence par un concours en procédure sélective en

retenant 4 à 5 candidats, ainsi que de demander à la Municipalité de mettre en concurrence le mandat complet du BAMO.

Monsieur Nicolas remercie chacun pour son intervention et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Lionel Panchaud revient sur les chiffres annoncés par le BAMO et transmet un Mea Culpa de leur part concernant des erreurs dans leurs calculs des coûts. Concernant les erreurs de transcriptions relevées par la commission urbanisme, il relève qu'il s'agit d'une erreur de simplification de sa part.

Une discussion s'ensuit au sujet des enjeux entre une offre fonctionnelle et une mise au concours. Messieurs Eric Gysin et Luc Bovard relèvent entre autres que la mise au concours est une procédure coutumière et pertinente pour un bâtiment classé demandant une rénovation à la hauteur de sa valeur patrimoniale, et qui permet un jugement basé sur la qualité des projets et non sur les honoraires en jeux. Messieurs Lionel Panchaud et Daniel Leuba mettent en évidence les capacités du BAMO à répondre aux besoins de la commune dans les projets de collaboration antérieurs. La démarche de l'appel d'offre fonctionnelle basée sur la norme SIA 144 a été présentée à d'autres bureaux d'architecture pour avoir un second avis et celle-ci semble faire du sens pour les besoins de ce projet.

Monsieur Cédric Barde questionne au sujet de la collaboration avec l'exploitant actuel. Monsieur Lionel Panchaud explique que l'échéance du bail est en 2025, sans décision actuelle sur sa reconduction ou non. L'exploitant souhaite continuer son activité durant les travaux et des discussions sont en cours au sujet des moyens et des possibilités.

Gastroconsult accompagne la Municipalité dans la planification financière et la valorisation des locaux d'un point de vue marketing.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun et met fin à la discussion. Il soumet le préavis à votation. Celui-ci est refusé à 6 voix pour, 27 voix contre et 4 abstentions.

9. Préavis municipal 12/2022 relatif à une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal à Poliez-le-Grand (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur commission urbanisme Monsieur Luc Bovard)

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis. Suite à la fusion des 4 villages en 2011, l'administration communale s'est établie au sein des locaux actuels. Avec l'augmentation de la charge de travail, les locaux sont devenus trop exigus. Monsieur Lionel Panchaud présente les plans de l'aménagement imaginé. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport. La commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Luc Bovard, rapporteur de la commission urbanisme, lit le rapport. La commission préconise également au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Monsieur Cédric Barde relève l'intérêt des plans présentés et trouverait pertinent de les joindre pour des prochains préavis.

Monsieur Raphaël Mivelaz rappelle qu'il est prévu que les locaux administratifs déménagent en 2025 dans l'actuel collège de Poliez-le-Grand, dont la rénovation est prévue en cas de fermeture des classes. Il demande quels sont les projets pour les locaux actuels. Monsieur Daniel Leuba explique que les possibilités sont ouvertes dans une idée de location, que ce soient des locaux commerciaux ou des logements.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal 13/2022 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2021 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Jean-Philippe Dupraz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis des comptes et relève quelques points importants dont la diminution des charges sur l'exercice 2021. Il rappelle que la commune est toujours bénéficiaire du système péréquatif, malgré le fait que ce système soit en changement ces dernières années. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, rapporteur de la commission gestion et finances, lit le rapport. La commission recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie de leur intervention et ouvre la discussion.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 30 juin 2022

En l'absence de remarque, Monsieur Nicolas Menétrey soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité** et le conseil en donne décharge à la Municipalité, au boursier et à la commission gestion et finances.

11. Rapport de gestion 2021

Monsieur Daniel Leuba rappelle que le rapport de gestion n'est pas soumis à votation. Le rapport ayant été envoyé à chaque conseiller, il n'est pas présenté en détail, mais Monsieur Daniel Leuba précise que la Municipalité répond volontiers aux différentes questions ou remarques.

Monsieur Christian Manser fait mention des points 20 et 21 au sujet des contrôles de vitesse. Il demande s'il est possible de recevoir les informations sur les amendes d'ordre reçues afin d'avoir une idée des échelles de dépassement. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que ces chiffres sont transmis par la gendarmerie et va demander s'il est possible d'avoir ceux liés aux amendes d'ordre.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion.

12. Postulat cavaliers

Monsieur Daniel Leuba rappelle que le processus du postulat prévoit un délai de 12 mois de réponse pour la Municipalité. Par conséquent, celle-ci établira un rapport pour le conseil du mois de décembre. Une commission ad hoc devra être mise en place pour l'analyser.

Monsieur Thierry Gay-Crosier présente les étapes prévues :

Janvier et février 2023 : rencontre des propriétaires des manèges dans le but de sensibiliser aux problématiques rencontrées et informer sur les mesures envisagées.

Mars à octobre 2023 : observation de l'évolution de la situation, constat d'amélioration, de stabilité ou de dérivation.

Novembre 2023 : point de situation avec les propriétaires des manèges, analyse de la période et mise en place de mesures si nécessaires.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz remercie la Municipalité qui va dans le sens du postulat, notamment en privilégiant le dialogue avec les propriétaires.

Monsieur Thomas Tschudin questionne au sujet de la possession d'une brosse hydraulique / balayeuse par la voirie dans le but de nettoyer les chemins de manière ponctuelle. Monsieur Thierry Gay Crosier met en évidence que les nettoyages ne seraient qu'éphémères et qu'il semble essentiel de responsabiliser les cavaliers.

En l'absence d'autre question, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion.

13. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz informe que, dans le cadre de son mandat au sein de la commission gestion et finances et dans l'objectif de travailler sur des pistes d'amélioration ainsi que sur le renforcement de la transparence et de la confiance, il a contacté les associations intercommunales dont les comptes sont censés être accessibles. Il présente une étude de 9 associations dont il n'a pas eu réception de tous les comptes.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la séance à 22h12 et remercie chacune et chacun de sa participation.

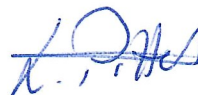
Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet